



LUMAX SE

La solution efficace anti-dicotylédones
et anti-graminées sur le maïs et la
canne à sucre



 **Lumax**[®]
537,5 SE

syngenta

Mode d'action

Lumax 537.5 SE est un herbicide sélectif sous forme de Suspension émulsion à large spectre pour la lutte efficace contre les adventices graminées et dicotylédones de la canne à sucre et du Maïs.

Lumax 537.5 SE est une triple action herbicide combinée de 3 matières actives :

- Mesotrione est une technologie innovante de Syngenta, à effet de pré & post émergence sélectif à Large spectre d'action des mauvaises herbes monocotylédone et dicotylédone. Mesotrione appartenant à la famille des herbicides callistemones agit sur la production des caroténoïdes en bloquant la fonction des enzymes HPPD. Elle est absorbée par les racines, les pousses et les feuilles des adventices.
- Terbutylazine est un inhibiteur de la photosynthèse active en pré et post émergence caractérisée par son effet de contact en post-émergence provoquant la chlorose et la nécrose des adventices existantes. Elle est absorbée essentiellement par les racines (l'absorption via les pousses et les feuilles peut se produire).
- S-metolachlor est un inhibiteur de la division cellulaire et de l'élongation. Absorbée essentiellement par les pousses (quelque peu par les racines), elle assure une action rémanente et résiduelle.

Avantages produit

- Lumax 537.5 SE assure un contrôle prolongé de la plupart des adventices.
- Lumax 537.5 SE possède une excellente tolérance vis-à-vis de la culture.

Syngenta vous conseille

- Intervenir sur la canne plantée (canne vierge) et appliquer avant la levée des mauvaises herbes de préférence et au plus tard au stade 2 feuilles des graminées et 4 feuilles des dicotylédones.
- Le sol doit être humide au moment de l'application.

Composition

**37,5 g/l Mesotrione
+ 375 g/L S-métolachlore
+ 125 g/L Terbutylazine**

Formulation

Suspension-émulsion (SE)

Usages

Cultures	Spectre d'action	Doses	DAR (j)
Canne à sucre	Adventices Dicotylédones et Graminées	4 l/ha	-
Maïs	Adventices Dicotylédones et Graminées	4 l/ha	-

Homologation N°: